

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 avril 2019

Date de convocation : 11 avril 2019

Date d'affichage : 11 avril 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille dix-neuf le dix-huit avril à dix-neuf heures.

Étaient présents : M. Christian TOULLIC, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Aline BOCQUET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Laurence THOMA et M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Procurations : Mme Marie-Laure PICARD donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
M. Mickaël LEFOL à M. Romuald DENIS

Absents excusés : Mme Floria COOL et M. Jean-Claude LESAGE

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET.

DELIBERATIONS : N° 2019/008	<p>Ouverture de la séance à 19h.</p> <p><u>PRESENTATION LAFARGE :</u> M. Jean DUGARDIN et M. Hervé CHIAVERINI de la Société LAFARGE sont intervenus au début du conseil municipal afin de présenter leur entreprise et l'avancement du projet. Le dossier va être recevable pour le début de l'exploitation qui durera 15 ans dont 5 ans pour le réaménagement. La production annuelle envisagée est de 600 000 tonnes. La Société LAFARGE espère une enquête publique pour le dossier final pour septembre 2019. Des informations seront fournies aux habitants par l'intermédiaire de notre bulletin.</p>
N°2019/009	<p><u>SUPPRESSION DE LA REGIE ANIMATIONS DE LA CC2V :</u> Approuvé à l'unanimité.</p>
N°2019/010	<p><u>DISSOLUTION REGIES DROITS DE PLACES ET LIVRE COMMUNAL :</u> Approuvé à l'unanimité.</p> <p><u>CREATION D'UNE REGIE UNIQUE DROITS DE PLACES/LIVRE COMMUNAL :</u> Approuvé à l'unanimité.</p> <p>M. le Maire demande l'autorisation de déstocker 250 livres afin d'être en conformité avec le solde de livres de Pimprez restant à vendre. L'unanimité du conseil refuse cette décision et demande un recomptage.</p> <p><u>ELECTIONS EUROPEENNES : Tableau du Bureau de Vote :</u> Les élections européennes ont lieu le 26/05/2019. Le bureau de vote ouvrira à 8 h et fermera ses portes à 18h.</p> <p><u>Répartition du bureau de vote :</u> 8h00 à 10h30 : M. Jacques DE COCK, M. José VALENTE DA SILVA, M. Joël JOUGLET 10h30 à 13h00 : Mme Marie-Laure PICARD, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET 13h00 à 15h30 : Mme Laurence THOMA, M. Mickaël LEFOL, M. Pascal LEFEVRE 15h30 à 18h00 : M. Christian TOULLIC, Mme Floria COOL, M. Romuald DENIS</p>

DIVERS :

REVALORISATION DU LOYER DE LA MAISON SITUEE SISE 90, PLACE DE REPUBLIQUE :

M. Le Maire précise que Mme Watin – Chef de poste de la Trésorerie de Thourotte a fait remarquer que ce loyer n'a pas été revalorisé depuis 10 ans.

M. Le Maire précise qu'il va regarder les indices et tiendra informé le conseil municipal de ses recherches.

DEFIBRILLATEURS :

M. le Maire informe le conseil qu'ils ont été commandés. La réception est prévue début mai.

La séance est levée à 22 heures.



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 02/05/2019

Reçu en préfecture le 02/05/2019

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20190502-19_8MODIFIEE-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :

11 avril 2019

Date d'affichage :

11 avril 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

N°2019/008

Objet de la délibération :

**REGIE ANIMATIONS DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES**

**Dissolution de la régie suite au
passage à TIPI**

L'an deux mille dix neuf, le 18 avril à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bernard Christian TOULLIC, Maire.

Etaient présents : M. Bernard Christian TOULLIC, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, Mme Laurence THOMA, M. José VALENTE DA SILVA, M. Joël JOUGLET, Mme Aline BOCQUET, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Marie-Laure PICARD à M. Pascal LEFEVRE
M. Mickaël LEFOL à M. Romuald DENIS

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE, Mme Floria COOL.

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Vu la modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergements de la Communauté de Communes des Deux Vallées ;

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes au service de paiement en ligne des ALSH à compter du 1er janvier 2019 ;

Considérant que la Commune ne prend plus d'inscriptions pour les ALSH de la CC2V ;

Où les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La dissolution de la régie Animations de la CC2V.

La séance est levée à 22h00.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 18 avril 2019.

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 02/05/2019

Reçu en préfecture le 02/05/2019

Affiché le

SLO

ID : 060-216004861-20190502-19_9MODIFIEE-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :

11 avril 2019

Date d'affichage :

11 avril 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

N°2019/009

Objet de la délibération :

**REGIES DROITS DE PLACES ET
LIVRE COMMUNAL**

**DISSOLUTION des régies droits
de places et livre communal**

L'an deux mille dix neuf, le 18 avril à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bernard Christian TOULLIC, Maire.

Etaient présents : M. Bernard Christian TOULLIC, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, Mme Laurence THOMA, M. José VALENTE DA SILVA, M. Joël JOUGLET, Mme Aline BOCQUET, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Marie-Laure PICARD à M. Pascal LEFEVRE
M. Mickaël LEFOL à M. Romuald DENIS

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE, Mme Floria COOL.

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Vu la demande de réunir les régies droits de places et livre communal de plusieurs conseillers municipaux ;

Vu l'avis favorable de Mme le Receveur Municipal de Thourotte ;

Considérant les ventes annuelles du livre communal ;

Où les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La dissolution des régies droits de places et livre communal ;

La séance est levée à 22h00.


Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 18 avril 2019.

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 02/05/2019
Reçu en préfecture le 02/05/2019
Affiché le 
ID : 060-216004861-20190502-19_10MODIFIEE-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :

11 avril 2019

Date d'affichage :

11 avril 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

N°2019/010

Objet de la délibération :

**REGIES DROITS DE PLACES ET
LIVRE COMMUNAL**

**Création d'une régie unique
droits de places et livre
communal**

L'an deux mille dix neuf, le 18 avril à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bernard Christian TOULLIC, Maire.

Etaient présents : M. Bernard Christian TOULLIC, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, Mme Laurence THOMA, M. José VALENTE DA SILVA, M. Joël JOUGLET, Mme Aline BOCQUET, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Marie-Laure PICARD à M. Pascal LEFEVRE
M. Mickaël LEFOL à M. Romuald DENIS

Absents excusés : M. Jean-Claude LESAGE, Mme Floria COOL.

Secrétaire : Mme Aline BOCQUET

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite à la dissolution des régies droits de places et livre communal, il faut créer une régie de recettes unique en remplacement de ces 2 régies.

Où il les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 03 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18 avril 2019 ;

Décide à l'unanimité

Art 1 - Il est institué auprès du Maire de PIMPRESZ, une régie de recettes pour les produits d'encaissements des droits de places et de vente du livre de PIMPRESZ.

Art 2 - Cette régie de recettes est installée à la Mairie de PIMPRESZ ;

Art 3 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 220 € (mille deux cent vingt euros), en chèques et numéraires ;

Art 4 - Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées dès que l'encaisse est atteinte et une fois par mois au minimum et lors de sa sortie de fonction.

Art 5 - Le régisseur sera désigné par le Maire, sur avis conforme du comptable public assignataire ;

Art 6 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée dans l'arrêté de nomination et selon la réglementation en vigueur ;

Art 7 - Le recouvrement des produits de la vente du livre sera effectué contre la remise d'un ticket ;

Art 8 - Le recouvrement des droits de place sera effectué contre la remise d'un reçu issu d'un P1RZ ;

Art 8 - Le régisseur est dispensé de verser un cautionnement ;

La séance est levée à 22h00.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 18 avril 2019.

Bernard Christian TOULLIC
Maire